



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 février 2017
Français
Original : anglais

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Note verbale datée du 22 février 2017, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et, conformément au paragraphe 36 de la résolution 2321 (2016), a l'honneur de l'informer de ce qui suit.

La Fédération de Russie applique intégralement les sanctions prises par le Conseil de sécurité à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée et s'acquitte, entre autres, des obligations qui lui incombent au titre de la résolution 2321 (2016) du Conseil. Un projet de décret du Président de la Fédération de Russie sur l'application de cette résolution a été établi par le Ministère des affaires étrangères et est actuellement examiné par les ministères et départements compétents.

Le jour de l'adoption de la résolution, le 30 novembre 2016, le Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie a également informé les organes exécutifs que cet instrument s'appliquerait sur le territoire russe jusqu'à la promulgation du décret présidentiel correspondant.

